



Je demande le divorce d'avec mon épouse japonaise.

Par **ericM**, le **27/07/2011** à **14:59**

Bonjour,

Mon épouse est Japonaise. Depuis que nous nous sommes mariés à l'Ambassade de France à Tokyo, nous sommes venus vivre en France. Nous nous sommes marié sous le régime de base (au Japon, le régime matrimonial par défaut est celui de la séparation des biens) à l'Ambassade de France de Tokyo. Nous habitons Lyon. Nous avons un fils né en France le 12 décembre 2009.

Mon épouse n'arrive pas à s'acclimater à la vie en France. Elle déprime et ne veut pas se faire aider par un spécialiste pour problème de couple.

Comment ça passe un divorce franco-japonais ?

Comment faire et à qui s'adresser ?

Mon épouse et notre fils repartiront vivre au Japon.

Cordialement,

Eric Martin.

Par **Domil**, le **27/07/2011** à **18:45**

Le domicile conjugal est en France, ça se passe comme n'importe quel autre divorce.
Voyez un avocat